

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
CHAMBRE DE COMMERCE
D'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ARTISANAT



B.P. 4011 - DOUALA
Tél. : 233.42.67.87/233.42.68.55 - FAX : 233.42.55.96
E-MAIL : siege@ccima.cm/siegeccima@yahoo.com
Site Web: <https://www.ccima.cm>

REPUBLIC OF CAMEROON
CHAMBER OF COMMERCE
INDUSTRY MINES
AND CRAFTS

P.O. BOX 4011 - DOUALA
Tel. : 233.42.67.87/233.42.68.55 - FAX : 233.42.55.96
E-MAIL : siege@ccima.cm/siegeccima@yahoo.com
Web-Site: <https://www.ccima.cm>

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° **0001** /2026/AMI/CCIMA DU **15 JUIN 2026**

POUR LA SOUMISSION D'OFFRES D'INVESTISSEMENT DANS DES
PROJETS D'INFRASTRUCTURES SUR LES SITES FONCIERS DE LA CCIMA.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signatures and initials in blue and green ink at the bottom of the page.

Table des matières

1.	Introduction.....	5
1.1.	Contexte et justification	5
1.2.	Objectifs de l'AMI.....	5
2.	Le Projet.....	5
2.1.	Objectifs du projet	5
2.2.	Sites concernés par le projet	6
2.2.1.	Région du Littoral - Cameroun	6
2.2.2.	Région du Sud - Cameroun.....	6
2.2.3.	Région de l'Extrême Nord- Cameroun	7
2.2.4.	Région de l'Adamaoua- Cameroun.....	7
2.2.5.	Région de l'Est- Cameroun	7
2.3.	Des conditions de participation à l'AMI	7
2.4.	La séance d'information et visite des sites.....	8
2.5.	Les négociations avec les titulaires des propositions retenues.....	8
2.6.	La soumission et l'analyse de l'Offre finale.....	8
2.7.	Propriété intellectuelle	9
2.8.	La négociation des termes du contrat	9
2.9.	La signature du contrat	9
2.10.	Calendrier des activités	9
3.	Evaluation des candidatures.....	10
3.1.	Modalités d'évaluation	10
3.1.1.	Conditions de recevabilité	10
3.1.2.	Critères d'appréciation.....	11
4.	Directives aux candidats.....	12
4.1.	Date et lieu de dépôts des candidatures.....	12
4.2.	Structure désignée comme interlocuteur formel de la CCIMA	12
4.3.	Examen des documents	12
4.4.	Questions et réponses aux questions	12
4.5.	Séance d'informations et visite du site.....	13
4.6.	Elaboration et présentation d'une candidature.....	13
5.	Conditions générales.....	13
5.1.	Coûts et dépenses du candidat.....	13
5.2.	Modification de la composition d'un candidat	13
5.3.	Droits de la CCIMA.....	14
5.4.	Responsabilité de la CCIMA relativement à l'exactitude des informations	14
5.5.	Langues officielles du document de l'AMI	14

Handwritten signatures and initials in blue, purple, and green ink at the bottom left of the page.

Annexes	15
Annexe 1 : schéma de présentation d'une candidature	16
1. Présentation du candidat	16
1.1. Description du candidat.....	16
1.2. Rôles des Membres.....	16
1.3. Intérêts majoritaires.....	16
1.4. Réalisations antérieures conjointes	16
1.5. Identification du Représentant du Candidat	17
2. Capacités financières et compétence en matière de financement	17
2.1. Etats financiers	17
2.2. Capacité d'obtenir du financement	17
3. Capacités techniques.....	18
3.1. Capacité en matière de conception	18
3.2. Capacité en matière de gestion de l'environnement	18
3.3. Capacité en matière de construction	19
3.4. Capacité en matière d'exploitation et d'entretien.....	19
4. Présentation uniforme des projets	19
Annexe 2 : lettre de manifestation d'intérêt	21
Annexe 3 : déclaration sur l'honneur	23
Annexe 4 : fiche synthétique des principales informations financières	25
Annexe 5 : plans de masse des différents sites	26
1. Site 1 : plan de masse du siège CCIMA à Bonanjo.....	27
2. Plan de masse de l'espace de la CCIMA au Port Autonome de Kribi	30
3. Plan de masse du terrain non bâti de la CCIMA au Centre Administratif de Kribi	33
4. Plan de masse de l'immeuble urbain de la CCIMA non bâti à Ebolowa.....	35
5. Plan de masse de l'immeuble urbain de la CCIMA à Maroua Douggoy	37
6. Plan de masse du terrain de la CCIMA à Ngaoundéré.....	39
7. Plan de masse de l'immeuble urbain non bâti de la CCIMA à Bertoua	42

[Signature]

[Handwritten marks and symbols]

Glossaire

AMI	:	Appel à Manifestation d'Intérêt
Candidat	:	Entreprise ou Groupement qui dépose une Candidature en réponse au présent AMI
CCIMA	:	Chambre de Commerce, d'Industrie des Mines et de l'Artisanat
Groupement	:	Regroupement de deux ou de plusieurs entreprises en vue de soumettre leur offre et pour, le cas échéant, réaliser le projet envisagé
Membre	:	Entreprise faisant partie d'un groupement
Offre	:	Ensemble des documents de mise en candidature préparés et présentés par le Candidat dans le cadre du présent AMI
Partenaire	:	Entreprise ou Groupement concessionnaire, opérateur et promoteur actif dans la conception, la gestion, l'exploitation, le financement, la mise en œuvre et la gestion des projets soumis et validés

1. Introduction

1.1. Contexte et justification

La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun est un Etablissement Public doté de missions d'intérêt professionnel et de service public. A ce titre, outre ses fonctions de représentation et de défense des intérêts de ses ressortissants, elle est, entre autres, « chargée de la gestion de ses magasins situés dans l'enceinte des ports », (...) et « peut entreprendre des travaux d'infrastructures dans l'intérêt du Commerce, de l'industrie, de l'artisanat, des mines ou des prestations de service ».

C'est dans ce cadre, et notamment, dans une optique d'optimisation de ses ressources que la CCIMA, identifiant les besoins urgents en infrastructures des opérateurs économiques, a décidé de lancer une seconde fois un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la sélection de potentiels investisseurs susceptibles de concevoir, réaliser et gérer dans les règles de l'art des infrastructures stratégiques sur ses différents sites fonciers d'intérêt répartis dans plusieurs villes du Cameroun (Douala, Kribi, Ebolowa, Ngaoundéré, Maroua, Bertoua).

Le présent AMI vise à apporter une réponse à la problématique des infrastructures marchands de qualité au profit des opérateurs économiques.

Aussi, la CCIMA préconise-t-elle toute approche pouvant assurer ladite valorisation, notamment celle de Bail Emphytéotique et les acteurs intéressés sont priés de prendre connaissance du dossier du présent AMI pour pouvoir formuler leurs offres.

1.2. Objectifs de l'AMI

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour but d'identifier les parties intéressées par le patrimoine foncier de la CCIMA en vue de son exploitation.

Toute personne intéressée devra démontrer son intérêt, son expérience, son expertise, ses ressources et son potentiel, ainsi que toutes les autres qualités nécessaires au type d'exploitation proposée.

Pour faciliter l'évaluation des propositions, la personne intéressée devra présenter sa candidature en suivant le schéma de présentation des candidatures indiqué en **annexe 1**.

En fonction de l'intérêt des propositions ou des offres d'exploitation, la CCIMA déterminera, à la suite de discussions avec les proposant et dans le respect des lois et règlements de la République, le moyen le plus adéquat de mise en œuvre des projets retenus.

2. Le Projet

2.1. Objectifs du projet

Les objectifs principaux des projets à mettre en œuvre incluent :

- la valorisation des sites fonciers disponibles ;
- le développement d'infrastructures futuristes durables ;
- la création d'emplois et de valeurs ajoutées ;
- l'amélioration des conditions économiques et sociales des travailleurs et des entreprises ;

- la promotion et le rayonnement de l'économie camerounaise.

2.2. Sites concernés par le projet

Les sites concernés par ce projet sont énumérés ci-dessous, les plans de masse se trouvant en **Annexe 5** du document.

2.2.1. Région du Littoral - Cameroun

N°	Région	Ville	Site	Superficie	Description du site	Destination proposée
1.	Littoral	Douala	Siège CCIMA à Bonanjo	3 847 m ²	Lots n° 74 et 76, parcelle de terrain urbain bâti à Bonanjo, lieu-dit Plateau Joss sur lesquels sont érigés des Bâtiments en matériaux définitifs (siège et entrée principale) et provisoires. Titre Foncier 2037/WOURI du 26 mars 2024.	Construction d'un immeuble futuriste de haut standing d'au moins 25 étages (dont 4 sous-sols et 1 RDC).

2.2.2. Région du Sud – Cameroun

N°	Région	Ville	Site	Superficie	Description du site	Destination proposée
2.	Sud	Kribi	Espace Port Autonome de Kribi (PAK)	50 000 m ² (5 ha)	Site situé au Port Autonome de Kribi.	Construction de 05 entrepôts de 7 500 m ² chacun, une plateforme d'entreposage de conteneurs et un bloc administratif.
3.	Sud	Kribi	Terrain non bâti au Centre Administratif à Kribi	3 320 m ²	Lot 7C situé au lieu-dit Centre Commercial (actuellement Kribi I, Massaga). TF n°103/K du 8 février 1956.	Construction d'un hôtel d'au moins R+5 avec bureaux à louer et un centre commercial.
4.	Sud	Ebolowa	Immeuble urbain non bâti à Ebolowa	1 294 m ²	Situé à Ebolowa II au lieu-dit Angale. Titre Foncier n°2757/MVILA du 12 décembre 2022.	Construction d'un Immeuble d'au moins R+5 (Bureaux, commerces à louer et/ou hôtel).

2.2.3. Région de l'Extrême Nord- Cameroun

N°	Région	Ville	Site	Superficie	Description du site	Destination proposée
5.	Extrême-Nord	Maroua	Immeuble urbain à Maroua Douggoy	6 042 m ²	Situé à Maroua au lieu-dit DOUGGOY, terrain nu. TF n° 3316/DIAMARE du 28 juin 1988.	Construction d'un Immeuble d'au moins R+10 (Bureaux, commerces à louer et/ou hôtel).

2.2.4. Région de l'Adamaoua- Cameroun

N°	Région	Ville	Site	Superficie	Description du site	Destination proposée
6.	Adamaoua	Ngaoundéré	Terrain à Ngaoundéré	4 008 m ²	Situé à Ngaoundéré au lieu-dit Mardock, en face de la gare marchandises.	Construction d'entrepôts sur 3 000 m ² et de bureaux administratifs sur 1 000 m ² .

2.2.5. Région de l'Est- Cameroun

N°	Région	Ville	Site	Superficie	Description du site	Destination proposée
7.	Est	Bertoua	Immeuble urbain non bâti à Bertoua	1 987 m ²	Situé au lotissement Djandombé à Bertoua IIème. TF n° 7924/LOM ET DJEREM du 31 juillet 2020.	Construction d'un Immeuble d'au moins R+5 (Bureaux et commerces à louer).

2.3. Des conditions de participation à l'AMI

Le candidat participant à l'AMI devra démontrer :

- son expérience avérée dans la mise en œuvre de projets similaires ;
- son engagement envers les principes du développement durable ;
- sa capacité à travailler en collaboration avec les autorités locales et autres parties prenantes ;
- sa capacité technique à concevoir et à construire l'Infrastructure ;
- sa capacité technique à exploiter et à entretenir l'Infrastructure ;
- sa capacité à financer les travaux et sa compétence dans la mise en place d'un financement requis pour atteindre les objectifs du projet et respecter ses obligations envers la CCIMA.

Dans le cas d'un Consortium ou d'un Groupement, celui-ci devra décrire sa composition, son fonctionnement et le rôle de chacun de ses Membres.

2.4. La séance d'information et visite des sites

- **Clarification des attentes** : cette séquence permet à la CCIMA de présenter clairement les objectifs et les exigences du projet aux candidats potentiels. Cela aide à s'assurer que le candidat comprend bien ce qui est attendu de lui. Cet exercice se fera avec chaque candidat selon son calendrier.
- **Familiarisation avec le projet** : la visite des sites offre aux candidats l'opportunité de se familiariser avec l'environnement, les infrastructures existantes et les défis spécifiques liés au projet. Cela peut influencer leur approche et leur proposition.
- **Échange d'informations** : les séances d'information permettent aux candidats de poser des questions, d'éclaircir des points ambigus et de discuter de leurs préoccupations directement avec la CCIMA. Cela favorise un dialogue ouvert et constructif.
- **Évaluation des capacités** : en visitant les sites, les candidats vont évaluer la faisabilité du projet en fonction de leurs ressources et compétences, ce qui leur permettra de soumettre une candidature plus réaliste et pertinente.
- **Création d'un cadre concurrentiel** : en fournissant des informations détaillées et en permettant aux candidats d'explorer les sites, cela encourage une concurrence saine, où chaque candidat peut présenter ses meilleures idées pour le projet.

Le choix des candidats par site sera fonction de l'intérêt financier, technologique, environnemental et économique du projet et sa cohérence avec la vision stratégique et les missions de l'Institution Consulaire en rapport avec le développement et le rayonnement de l'économie Camerounaise.

2.5. Les négociations avec les titulaires des propositions retenues

- **Affinement des termes du projet de valorisation** : cette phase permet de discuter et de clarifier les conditions d'exploitation et de valorisation envisagées ;
- **Évaluation des propositions** : les négociations donnent l'occasion à la CCIMA d'examiner en détail les propositions soumises par les candidats.
- **Gestion des risques** : la négociation est un moment clé pour identifier et discuter des risques potentiels associés au projet et de garantir leur prise en compte par le promoteur du projet en cause.
- **Détermination des modalités financières** : les négociations permettent de discuter des aspects financiers, notamment les modalités de rémunération, les investissements initiaux. Cela garantit que les intérêts économiques de chaque partie sont pris en compte.

2.6. La soumission et l'analyse de l'Offre finale

- **Collecte des propositions** : cette phase permet aux candidats de soumettre leurs offres finales, qui devraient inclure des détails complets sur leur approche, leur méthodologie, leurs coûts et leurs délais. Cela donne une vue d'ensemble des solutions proposées par différents partenaires privés.

- **Évaluation de la conformité** : l'analyse des offres permet à la CCIMA de vérifier si les propositions sont conformes aux exigences spécifiées dans l'AMI. Cela inclut l'examen des documents requis, des qualifications et des certifications des candidats.
- **Comparaison des offres** : cette phase permet une évaluation comparative des différentes propositions reçues. La CCIMA peut analyser les forces et les faiblesses de chaque offre, ce qui aide à identifier la solution la plus adaptée aux besoins du projet.
- **Analyse technique et financière** : l'évaluation inclut souvent une analyse technique approfondie pour s'assurer que les solutions proposées sont réalistes et réalisables, ainsi qu'une analyse financière pour garantir que les coûts sont justifiés et compétitifs.
- **Identification du meilleur projet** : à l'issue de cette phase, la CCIMA pourra sélectionner le promoteur qui propose la meilleure combinaison de qualité, coût et valeur ajoutée pour le projet. Cela doit être basé sur des critères objectifs.
- **Préparation à la négociation finale** : les résultats de l'analyse peuvent également servir de base pour d'éventuelles négociations finales avec le candidat retenu, permettant ainsi d'affiner certains aspects avant la signature du contrat.

2.7. Propriété intellectuelle

La CCIMA s'engage à préserver, à toutes les étapes du processus de sélection, la propriété des données et informations transmises dans le cadre des présentes et à respecter la propriété intellectuelle des parties, conformément aux dispositions des conventions internationales, lois et règlements en vigueur.

2.8. La négociation des termes du contrat

Après soumission de l'offre ou de la proposition finale, la CCIMA et le promoteur discuteront et détermineront la nature et les termes du contrat devant régir leurs rapports dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Il s'agira ici de définir notamment les conditions de rémunération, d'identifier et de discuter des risques potentiels associés au projet et leur prise en charge par le projet.

2.9. La signature du contrat

La signature du contrat scelle l'accord entre les parties.

2.10. Calendrier des activités

Les Candidats doivent soumettre leur Candidature au plus tard le **09 novembre 2026 à 15h30**, heure de Douala, Cameroun selon les modalités décrites à la section 4 du présent AMI. Le calendrier complet du processus de contractualisation est provisoirement établi comme suit :

Activité	Dates/périodes
Lancement de l'AMI	15 JUIN 2026
Séance d'informations et visite des sites	De la date de lancement au 05 octobre 2026
Fin de la période des questions portant sur l'AMI	05 octobre 2026
Date limite de dépôt des Candidatures	09 octobre 2026
Début des négociations avec les partenaires retenus	04 novembre 2026
Dépôt de l'offre finale du partenaire retenu	19 novembre 2026
Négociation des termes du contrat	Du 19 au 26 novembre 2026
Signature du Contrat	10 décembre 2026

Les dates indiquées ci-dessus sont données à titre indicatif. La CCIMA peut, si les circonstances l'exigent, modifier ce calendrier.

3. Evaluation des candidatures

Les Candidatures doivent être préparées et soumises selon le schéma de présentation de l'annexe 1 du présent document. Les manifestations d'intérêt reçues seront analysées et évaluées par la Commission de Réflexion sur la Valorisation du Patrimoine (CRVP) de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun.

Cette commission se fera accompagnée lors de l'analyse des offres et lors des négociations par des experts provenant de disciplines appropriées.

3.1. Modalités d'évaluation

L'évaluation des Candidatures se déroulera en deux phases. La première consistera à s'assurer que tous les documents demandés ont été fournis. La deuxième phase consistera à apprécier les Candidatures sur les plans de leur intérêt, leur capacité technique (gestion de l'environnement, conception, construction, exploitation, entretien de l'infrastructure) et financière.

3.1.1. Conditions de recevabilité

Toute Candidature reçue dans les délais sera analysée par la Commission :

- La Candidature doit être remise à l'endroit indiqué dans le présent document et dans le délai prescrit en version papier ou en fichier numérique à l'adresse siegeccima@yahoo.com;
- Le représentant autorisé du Candidat (le chef de file en cas de groupement) doit produire une lettre de manifestation d'intérêt rédigée en français ou en anglais, dans la forme et la teneur de celle indiquée à l'annexe 2, sans altération ni changement, et la signer ;
- Une déclaration sur l'honneur de son principal dirigeant rédigée en français ou en anglais, dans la forme et la teneur de celle indiquée à l'annexe 3, sans altération ni changement et signée.

Certains documents seront exigés avant la signature éventuelle d'un contrat, le Candidat doit produire, pour chacune des entreprises le constituant :

- L'attestation de conformité fiscale en cours de validité ;
- Le bulletin n°2 ou n°3 du casier judiciaire de son principal dirigeant ;
- Les attestations et/ou les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant l'acquittement des obligations fiscales et sociales de l'entreprise, pour le compte de l'exercice 2025 ;
- Les habilitations (pouvoirs) autorisant le représentant du Candidat et de chaque Membre du Candidat à signer ;
- La convention ou le protocole d'entente établissant le Groupement le cas échéant ;
- Les états financiers du Candidat (Membres) ;
- Les originaux des attestations de non faillite (Membres).

3.1.2. Critères d'appréciation

La Commission procède à l'évaluation de toutes les Candidatures reçues à partir des critères d'appréciation présentés ci-après.

Critères d'appréciation	Note maximale
Intérêt économique et stratégique du projet	25
Capacité financière et pertinence du modèle de financement	25
Gestion de l'environnement	10
Capacités en matière de construction	20
Capacités en matière d'exploitation et d'entretien	20
Total	100

Les parties disposent d'une liberté totale pour créer des partenariats qu'elles jugent utiles à la réalisation du projet qu'elles proposent de mettre en œuvre sur l'un des sites appartenant à l'Institution Consulaire.

L'objectif de l'évaluation est de mesurer la capacité et l'expérience à concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir. La Commission choisit les Candidats qu'elle considère comme étant les plus aptes à réaliser dans les délais et les règles de l'art le ou les projets qu'ils envisagent réaliser sur l'un des sites visés ci-dessus.

Chaque Candidature doit préciser lesquels Membres du Candidat détiennent l'expertise, l'expérience et la capacité requises pour chaque critère d'appréciation.

La pondération totale de la grille d'évaluation est de 100 et la pondération attribuée à chaque critère est établie en fonction de son importance relative. La Commission attribue à chaque Candidat et pour chaque critère une note variant de zéro jusqu'à la note maximale établie à la grille d'évaluation présentée.

La Commission acceptera toutes les informations complémentaires et des clarifications durant toute la procédure. La Commission détermine dans quelle mesure chaque Candidature répond aux exigences du présent AMI et évalue celle-ci à partir des seuls renseignements qu'elle contient ainsi que des informations additionnelles reçues suite aux demandes de précisions.

4. Directives aux candidats

4.1. Date et lieu de dépôts des candidatures

Les candidatures, en 12 exemplaires, devront être déposées contre décharge auprès de la CCIMA, sis à Douala Bonanjo BP : 4011, dès publication du présent avis et au plus tard le 09 octobre 2026 à 15h30. Celles-ci doivent être contenues dans un pli fermé portant la mention :

**Appel à Manifestation d'Intérêt N° _____/2026/AMI/CCIMA du _____
POUR LA SOUMISSION D'OFFRES D'INVESTISSEMENT DANS DES PROJETS
D'INFRASTRUCTURES SUR LES SITES FONCIERS DE LA CCIMA
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT**

Il est de la responsabilité du Candidat de s'assurer que sa candidature est déposée à l'heure et à l'endroit indiqués ci-dessus.

La CCIMA établira et tiendra à jour la liste des candidats avec les coordonnées de contact qu'ils auront déclarés lors du retrait du dossier d'AMI.

Les candidatures acheminées par voie électronique seront acceptées (au siege@ccima.cm/siegeccima@yahoo.com).

4.2. Structure désignée comme interlocuteur formel de la CCIMA

Aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents de l'AMI et de faciliter les échanges d'informations, la CCIMA désigne la Commission de Réflexion sur la Valorisation du Patrimoine (CRVP) de la CCIMA comme interlocuteur formel.

Toutes les demandes de renseignements devront être formulées par écrit (les emails sont acceptés). La Commission (CRVP) est la seule structure avec laquelle les candidats potentiels peuvent communiquer dans le cadre de cet AMI.

4.3. Examen des documents

Le Candidat doit s'assurer que toutes les sections de l'AMI et ses annexes énumérées à la table des matières sont à sa disposition.

Le Candidat doit examiner attentivement les documents de l'AMI et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences du présent AMI. S'il considère qu'il y a des ambiguïtés, des oublis, des contradictions dans les documents ou s'il a des doutes quant à leur signification, il doit en aviser la Commission dans les délais indiqués dans le présent AMI.

Tel qu'indiqué dans la déclaration sur l'honneur présentée à l'annexe 3, le Candidat par le dépôt de sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance des documents et en accepte les termes et conditions.

4.4. Questions et réponses aux questions

Tous les Candidats qui ont des questions concernant le présent AMI doivent les soumettre par écrit au représentant de la CCIMA à compter de la date de signature du présent AMI. **La date limite pour la réception des questions est le 05 octobre 2026.**

Si une question ou une réponse entraîne une modification au présent AMI, un addendum sera publié. Seuls les renseignements que la CCIMA fournira par écrit sous forme d'addendum seront utilisés pour modifier les exigences de l'AMI. Cet addendum sera transmis à tous les candidats ayant retiré le présent AMI.

Tout addendum complétera ou remplacera les renseignements et les exigences contenus dans le présent AMI, le cas échéant.

4.5. Séance d'informations et visite du site

La CCIMA organisera une séance d'information ainsi qu'une visite du site à la date qui conviendra à chaque candidat.

4.6. Elaboration et présentation d'une candidature

L'évaluation des Candidatures est sous la responsabilité de la Commission chargée de mener les réflexions sur la valorisation du foncier de la CCIMA qui procède à l'évaluation selon les critères et la pondération définis à la section 4. Il est donc essentiel que le Candidat fournisse, de façon précise et ordonnée, les éléments de réponse aux critères fixés en démontrant à l'égard de chacun d'eux ce qui le rend apte à réaliser le projet.

Les règles de présentation des candidatures sont les suivantes :

- la candidature et les éléments y afférents doivent être présentés en français ou en anglais ;
- le schéma de présentation des candidatures tel qu'indiqué à l'Annexe 1 doit être respecté.

5. Conditions générales

Aucune condition autre que celles prévues par les lois et règlements de la République n'est imposée aux candidats quant à la constitution d'un groupement d'entreprises.

5.1. Coûts et dépenses du candidat

Dans le cadre du présent AMI, la CCIMA ne remboursera aucun coût, ni aucune dépense assumée par les candidats.

5.2. Modification de la composition d'un candidat

Si un Candidat qualifié désire procéder à l'ajout, la suppression ou le remplacement d'un Membre, ou procéder à un changement dans la participation de tout Membre, le Candidat doit soumettre ces changements à la Commission par écrit. En cas de modification, la CCIMA appréciera la pertinence des nouvelles propositions conformément à ses critères d'évaluation et pourra maintenir ou disqualifier l'offre. Le candidat qualifié qui impose à la Commission une nouvelle évaluation supportera la charge de celle-ci.

5.3. Droits de la CCIMA

La CCIMA se réserve le droit d'effectuer une vérification indépendante concernant les renseignements relatifs à un Candidat.

La CCIMA se réserve le droit de modifier les dates, les échéances, les limites et l'envergure du Projet, de rejeter n'importe quelle ou la totalité des Candidatures, d'annuler le présent AMI, de lancer un nouvel AMI, de modifier le processus de sélection, sans engager sa responsabilité relativement aux coûts et aux dommages subis par n'importe quel Candidat.

La CCIMA se réserve le droit de permettre la correction de toute irrégularité qu'il juge importante ou évidente relevée dans une Candidature et de demander des clarifications ou des renseignements supplémentaires concernant n'importe quelle Candidature.

La CCIMA se réserve le droit de rejeter toute Candidature qui, à son avis, contiendrait des renseignements faux ou trompeurs, qui ne correspondrait pas à sa vision ou qui ne serait pas économiquement viable.

5.4. Responsabilité de la CCIMA relativement à l'exactitude des informations

La CCIMA décline toute responsabilité et ne garantit en rien l'exactitude, la pertinence ou l'intégralité des informations transmises, provenant d'une tierce personne, à un Candidat du présent AMI.

5.5. Langues officielles du document de l'AMI

Le présent AMI est rédigé en français et en anglais.

Annexes

Annexe 1 : schéma de présentation d'une candidature

Les Candidatures doivent respecter la structure de présentation suivante selon l'ordre et la numérotation indiqués.

Le Candidat doit présenter dans sa Candidature uniquement les informations relatives à son organisation et à sa propre expérience, y compris les informations relatives à ses Membres.

1. Présentation du candidat

1.1. Description du candidat

Le Candidat présente sa Candidature en insérant, aux premières pages ce qui suit.

- La lettre de manifestation d'intérêt.
- La convention ou le protocole d'entente établissant le Groupement le cas échéant.
- Les résolutions autorisant le représentant du Candidat et de chaque Membre du Candidat à signer.
- Une description de chaque Membre du Candidat présentant :
 - leurs coordonnées (adresse du siège, téléphone, télécopieur, email, site internet, année de constitution, d'enregistrement ou d'immatriculation de la société) ;
 - la localisation de la principale place d'affaires ;
 - leurs secteurs d'activité.

Si une candidature est retenue, le candidat devra soumettre les éléments suivants en même temps que son offre finale :

- les attestations et/ou les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant l'acquittement des obligations fiscales et sociales des Membres du Groupement pour le compte de l'exercice 2024 ;
- les originaux des attestations de non faillite des Membres du Groupement.

1.2. Rôles des Membres

Décrire les rôles respectifs des Membres du Candidat et fournir un organigramme corporatif montrant les rapports entre chacun d'entre eux. Le Candidat doit démontrer qu'il répond aux exigences du Projet.

1.3. Intérêts majoritaires

Indiquer les personnes ou entreprises qui détiennent un intérêt significatif ou majoritaire à l'égard du Candidat ou, le cas échéant, de chaque Membre du Consortium ou du Groupement.

1.4. Réalisations antérieures conjointes

Décrire brièvement les réalisations conjointes antérieures entre les Membres du Candidat.

1.5. Identification du Représentant du Candidat

Fournir le nom et les coordonnées du représentant du Candidat avec lequel la CCIMA devra communiquer pour toute demande, question ou clarification. Les coordonnées doivent inclure un numéro de téléphone, un numéro de télécopieur, une adresse courriel et une adresse postale.

2. Capacités financières et compétence en matière de financement

Le Candidat doit fournir la preuve qu'il possède les ressources et les compétences financières suffisantes afin de mener à terme le Projet envisagé en fonction des critères établis aux paragraphes 2.1 à 2.3 ci-dessous.

2.1. Etats financiers

Le candidat devra soumettre les éléments suivants en même temps que son offre finale :

- les états financiers et annexes audités certifiés des trois (03) derniers exercices comptables de l'entreprise (Bilans, Comptes de résultats, Tableaux de flux de trésorerie, etc.) ;
- un tableau de présentation synthétique des principales données financières de l'entreprise pour les trois (03) derniers exercices selon le modèle décrit en annexe 4 ;
- pour les entités qui ont une dette notée par une firme de notation, une copie du plus récent rapport de notation (y compris les avertissements de crédit produits depuis la publication de ce rapport) provenant de chaque agence de notation qui évalue la dette de l'entité, ou une confirmation de l'absence de ce genre d'information ;
- tout autre document permettant d'apprécier la capacité à mobiliser les fonds pour la réalisation du projet.

2.2. Capacité d'obtenir du financement

Le Candidat doit démontrer sa capacité à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'Infrastructure et à assumer ses obligations.

Pour ce faire, il doit dans un premier temps faire une description de trois projets où son expérience a été concluante en matière de structuration et de mise en place de financements pour des projets dont le coût d'investissement est supérieur ou égal à cinq (05) milliards FCFA.

Les trois projets présentés doivent avoir impliqué au moins un de ses Membres

Dans un second temps, le Candidat doit fournir :

- une lettre d'intention d'une ou de plusieurs institutions financières d'envergure, confirmant sa capacité à financer le projet ;
- une description des sources de financement envisagées (fonds propres, emprunts, partenariats, etc.).

Le Candidat doit indiquer lesquels de ses membres auront la responsabilité de mettre en place le financement pour le projet envisagé.

3. Capacités techniques

Le candidat doit démontrer qu'il possède les ressources et la compétence technique suffisantes pour mener à terme le projet envisagé en fonction des critères établis du paragraphe 3.1 au paragraphe 3.4 ci-dessous. Au-delà de la description des projets témoignant de l'expérience du Candidat, celui-ci devra fournir à chaque fois, la preuve formelle permettant de le relier à l'exécution dudit projet.

3.1. Capacité en matière de conception

Le Candidat doit démontrer qu'il possède l'expertise et l'expérience nécessaires pour concevoir des projets d'infrastructure de nature et d'envergure similaires au Projet. Pour ce faire, il est attendu que trois projets au moins soient décrits et pour chaque réalisation présentée, le Candidat doit indiquer :

- le nom et la localisation du projet ;
- une brève description du projet, y compris sa nature et son envergure ;
- le rôle joué par le Candidat ou ses Membres dans la conception du projet ;
- la valeur approximative du projet.

Dans les projets présentés, le Candidat doit également indiquer si la conception était novatrice et s'elle a permis d'obtenir des prix ou des reconnaissances.

3.2. Capacité en matière de gestion de l'environnement

Le Candidat doit démontrer sa capacité à intégrer les principes du développement durable dans la conception, la construction et l'exploitation de l'Infrastructure projetée. A cet effet, il doit décrire sa politique ou son approche en matière de protection de l'environnement ainsi que les mesures envisagées pour minimiser l'impact environnemental du Projet.

Deux projets conçus et réalisés devront ainsi être présentés, dans lesquels l'expertise en matière de gestion de l'environnement est avérée. Ces projets doivent être comparables au projet envisagé et la présentation devra mettre l'accent sur

- la mise en place dans l'exécution de ces projets d'un plan de gestion environnementale,
- la protection de l'environnement (citer les activités spécifiques)
- le déploiement de systèmes de gestion et de suivi de l'environnement,
- l'aménagement du site (aménagements paysagers, traitements urbanistiques, incorporation des énergies vertes etc.),
- le caractère novateur de la gestion environnementale des projets, surtout si celle-ci permis d'obtenir au Candidat une quelconque reconnaissance.

Le Candidat doit par ailleurs préciser lequel de ses Membres va gérer la dimension environnementale du projet.

3.3. Capacité en matière de construction

Le Candidat doit montrer qu'il possède l'expérience et la capacité nécessaires pour construire des projets d'infrastructure similaires. Dans cette optique, trois projets (précisions sur le type de projet) devront être décrits dans le sens de mettre en exergue l'expertise du Candidat en matière de construction. Pour chaque réalisation, devront être indiqués :

- le nom et la localisation du projet ;
- une brève description du projet ;
- le rôle joué dans la construction sachant que chaque Membre devrait avoir été impliqué ;
- le respect des délais et des budgets,
- concept innovateur en construction ;
- expérience de travaux exécutés dans les climats chauds ;
- prix et reconnaissances.

3.4. Capacité en matière d'exploitation et d'entretien

Le Candidat doit démontrer qu'il possède l'expérience nécessaire pour exploiter et entretenir des infrastructures similaires. Ainsi trois projets doivent être dévoilés en prenant le soin pour chaque projet cité, de préciser :

- le type d'infrastructure exploitée ;
- la durée de l'exploitation ;
- les responsabilités assumées en matière d'entretien ;
- le plan d'entretien et d'exploitation incluant les réfections majeures mis en œuvre ;
- la gestion des ententes d'entretien ;
- l'expérience en communication aux usagers.

4. Présentation uniforme des projets

Afin de faciliter l'évaluation, le Candidat est invité à présenter ses réalisations antérieures de façon uniforme, en utilisant si possible des fiches signalétiques pour chaque projet. L'information sur chaque projet doit afficher :

- le nom du projet ;
- une photo illustrant l'ampleur du projet ;
- les délais d'exécution de la mission concernée avec l'analyse des écarts éventuels ;
- les dates de début et de fin du projet, ainsi que les dates du travail du Candidat et de ses Membres pour ce projet ;
- la localisation ;
- la description sommaire du projet ;
- une description détaillée montrant le travail et les responsabilités du Candidat dans le cadre du projet et correspondant à l'expérience recherchée pour le projet ;
- le budget initial du projet et son coût final, avec les explications de l'écart, le cas échéant ;
- les difficultés rencontrées dans l'exécution du projet et les actions entreprises en vue de les surmonter ;

- au minimum, une référence représentant le client du projet (nom, fonction, organisation, adresse actuelle, téléphone, télécopieur et courriel), chacune pouvant être consultée par la CCIMA sans intermédiaire ;
- tout autre élément montrant l'expertise du Candidat et de ses Membres.



Christophe EKEN

Annexe 2 : lettre de manifestation d'intérêt

(A remplir par le Candidat)



Appel Public à Manifestation d'Intérêt
N° _____ 2026/AMI/CCIMA du _____

POUR LA SOUMISSION D'OFFRES D'INVESTISSEMENT DANS DES PROJETS
D'INFRASTRUCTURES SUR LES SITES FONCIERS DE LA CCIMA

Lettre de manifestation d'intérêt

[En- tête du candidat ou du chef de file du Groupement]

[Lieu], le [jj/mois], [année]

A Monsieur le Président de la CCIMA

Douala- Cameroun

Objet : Lettre de manifestation d'intérêt pour la soumission d'offres d'investissement dans des projets d'infrastructures sur les sites fonciers de la CCIMA

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt lancé par la CCIMA en vue de la soumission d'offres d'investissement dans des projets d'infrastructures sur les sites fonciers de la CCIMA, nous exprimons par la présente notre intérêt pour le projet et remettons notre dossier de candidature préparé conformément au schéma indiqué dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

[Ajouter en cas de soumission en Groupement : la présente candidature est préparée en groupement avec les sociétés [_____], notre société intervenant en qualité de chef de file, en son nom et au nom et pour le compte des autres membres du Groupement.]

Nous confirmons avoir pris connaissance de la totalité du dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt et en acceptons les termes.

Nous désignons comme représentant [Nom du représentant], [Adresse, numéro de téléphone et de fax, adresse e- mail du représentant], notamment pour la réception de l'ensemble des notifications prévues dans la présente procédure.

Nous certifions sur l'honneur que tous les documents et informations fournis dans notre dossier de candidature sont sincères et exacts en tous points.

[Nom, titre, signature, cachet]

Annexe 3 : déclaration sur l'honneur

(A remplir par le Candidat et chacun de ses Membres, et à inclure avec la Candidature)



Appel Public à Manifestation d'Intérêt
N° _____ 2026/AMI/CCIMA du _____

POUR LA SOUMISSION D'OFFRES D'INVESTISSEMENT DANS DES PROJETS
D'INFRASTRUCTURES SUR LES SITES FONCIERS DE LA CCIMA

Déclaration sur l'honneur

[Lieu], le [jj/mois], [année]

Après avoir reçu, lu, examiné et compris le document intitulé : « **Appel Public à Manifestation d'Intérêt en vue de la soumission d'offres d'investissement dans des projets d'infrastructures sur les sites fonciers de la CCIMA** », ainsi que toutes les conditions et modalités qui y sont contenues, notamment, sans s'y restreindre, l'ensemble des annexes qui y sont jointes et les autres renseignements rendus disponibles à l'égard de l'AMI,

Je soussigné (nom, prénom, nationalité, n° carte nationale d'identité carte de résidence ou passeport), représentant la société [Raison sociale et forme juridique de la société],

Au capital :

Adresse du siège social :

Registre de commerce n° :

Déclare sur l'honneur que :

- 1- la société n'est ni en liquidation judiciaire, ni en redressement judiciaire ;
- 2- la société est en règle avec l'Administration fiscale ;
- 3- je n'ai pas fait l'objet, depuis cinq ans, d'une condamnation définitive, pour crime ou délit.

Je certifie exacts tous les renseignements contenus dans notre dossier de candidature.

Annexe 4 : fiche synthétique des principales informations financières

Indicateurs	<i>Données issues des états financiers</i>		
	Exercice N-3	Exercice N-2	Exercice N-1
SITUATION NETTE			
Exercice			
Capital			
Primes d'apport, d'émission, de fusion			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau			
Résultat net			
Capitaux propres (a)			

RATIO D'ENDETTEMENT

Dettes de long terme (b)			
Capitaux permanents (c) = (a) + (b)			
Ratio d'endettement (b) / (c)			

RATIO DE SOLVABILITE

Capitaux propres (a)			
Actifs (d)			
Ratio de solvabilité financière (a) / (d)			

RATIO DE LIQUIDITE

Actifs circulants (e)			
Passifs circulants (f)			
Ratio de liquidité (e) / (f)			

RATIO DE RENTABILITE ECONOMIQUE

Résultat brut d'exploitation avant impôts et frais financiers (g)			
Capitaux permanents (f)			
Ratio de rentabilité économique (g) / (c)			

RATIO DE RENTABILITE ECONOMIQUE

Marge brute d'exploitation avant impôts (h)			
Capitaux propres (a)			
Ratio de rentabilité économique (h) / (a)			